

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016

Délibération du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2017

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20170301-DCA2017006-DE

Le Conseil d'administration,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2017

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) et des statuts annexés à celle-ci,

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18,

Vu la délibération 2005-009 du 21 octobre 2005 fixant les règles d'amortissement de la régie EIVP ;

Vu les délibérations 2015-068 du 2 décembre 2015 portant approbation du budget primitif 2016, 2016-007 du 16 mars 2016 portant approbation du budget supplémentaire, 2016-0026 du 2 juin 2016 portant approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2016, 2016-043 du 20 octobre 2016 portant approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 et 2016-054 du 24 novembre 2016 portant approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2016 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2016 présenté par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile de France et de Paris,

Après élection de M. Armel de La Bourdonnaye comme Président de séance,

Sur proposition du Président de séance,

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2016	6.521.359,35 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016	6.479.324,06 €

Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de 42.035,29 €, auquel s'ajoute le report d'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs de 11.060,89 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent cumulé en fin d'exercice 2016 s'élève à 53.126,18 €.

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice 2016	1.049.715,29 € (hors restes à réaliser)
Excédent de financement des exercices antérieurs	+ 827.246,84 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2016	433.109,22 € (hors restes à réaliser)

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 1.443.852,91 €. Après déduction des restes à réaliser pour un montant de 38.255,36 € l'excédent de financement à fin d'exercice 2016 s'élève à 1.405.597,55 €.

Article 2 : Il est donné quitus au comptable public pour sa gestion de l'exercice 2016